1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial : GEROPON CYA/75

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations de la Substance/du Mélange : Utilisation(s) particulière(s): Agent mouillant, Emulsifiant

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : RHODIA Italia S.p.a.
Via Milano, 78/80 20021
Ospiate di Bollate - Milano - Italia
Tel : +39.02.38.33.41

Numéro d'appel d'urgence : MULTI LINGUAL EMERGENCY NUMBER (24/7)
Europe/America/Africa : +44 1235 239 670 (UK)
Middle East/Africa speaking Arabic : +44 1235 239 671 (UK)
Asia Pacific : +65 3158 1074 (Singapore)
China : +86 10 5100 3039 (Beijing)

Adresse e-mail : information.fds@eu.rhodia.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Classification (67/548/CEE,1999/45/CE)

Inflammable	R10: Inflammable.
Xi: Irritant	R38: Irritant pour la peau. R41: Risque de lésions oculaires graves.

Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE (67/548/CEE,1999/45/CE)

Pictogramme :

Irritant

Symbole(s) : Xi Irritant

Phrase(s) R : R10 Inflammable.
R38 Irritant pour la peau.
R41 Risque de lésions oculaires graves.

Phrase(s) S : S24 Éviter le contact avec la peau.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée. Par combustion, libère des gaz toxiques. Réactions dangereuses possibles avec certains produits chimiques (Voir liste des matières incompatibles au § 10: "Stabilité-Réactivité").

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélange

Nature chimique : Solution hydroalcoolique
DIALKYLSULFOSUCCINATE DE SODIUM

Informations sur les Composants et les Impuretés

Nom Chimique	Numéro d'identification	Classification 67/548/CEE	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
docusate sodique	No.-CAS : 577-11-7 No.-EINECS : 209-406-4 auto classification	Xi; R38 Xi; R41	H315 : Irritation cutanée , Catégorie 2 H318 : Lésions oculaires graves , Catégorie 1	>= 70 - < 80
éthanol	No.-Index : 603-002-00-5 No.-CAS : 64-17-5 Classification ajustée	F; R11	H225 : Liquides inflammables , Catégorie 2 H319 : Lésions oculaires graves , Catégorie 2	>= 5 - < 10
2-éthylhexane-1-ol	No.-CAS : 104-76-7 No.-EINECS : 203-234-3 auto classification	Xn; R20 Xi; R36/37/38	H332 : Toxicité aiguë , Inhalation, Catégorie 4 H315 : Irritation cutanée , Catégorie 2 H319 : Irritation oculaire , Catégorie 2 H335 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique , Catégorie 3	>= 1 - < 3

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers soins nécessaires

Conseils généraux : Mettre les vêtements contaminés dans un sac hermétiquement fermé pour une décontamination ultérieure.
Le secouriste doit se protéger.

Inhalation	:	En cas de formation de brouillard: En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Rester au repos.
Contact avec la peau	:	Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement, abondamment et de manière prolongée (15 mn au moins). Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
Contact avec les yeux	:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ingestion	:	Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée Mousse Dioxyde de carbone (CO2)
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Par combustion, libère des gaz toxiques. Sous l'action de la chaleur, possible montée en pression des récipients ou réservoirs hermétiquement fermés. Dégagement de gaz très inflammables qui augmentent les dangers d'incendie / d'explosion. sous l'action de la chaleur

Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	:	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Equipement de protection personnelle comprenant: gants de protection adaptés, lunettes de sécurité avec protections latérales et vêtements de protection
Méthodes spécifiques de lutte contre le feu	:	Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Information supplémentaire	:	Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement. Équipement de protection individuelle Porter des gants appropriés. Protection des yeux/du visage Porter un vêtement de protection approprié. Porter un équipement de protection adéquat. Enlever toute source d'ignition. Ventiler la zone. Arrêter la fuite. Redresser les emballages endommagés (fuite en haut) pour stopper l'écoulement du liquide. Empêcher le produit de pénétrer dans les caves, sous-sols, tranchées de travail...
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Endiguer et contenir l'épandage.
Méthodes de nettoyage		
Récupération	:	Produit inflammable. Prendre toutes dispositions utiles et mettre les conteneurs et équipements à la terre. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13). Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant.
Décontamination/nettoyage	:	Laver le reliquat non récupérable à grande eau. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Récupérer les eaux de lavage pour élimination ultérieure.
Elimination	:	Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.
Conseils supplémentaires	:	Le matériel peut créer des conditions glissantes.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Mesures d'ordre technique : Captation des vapeurs à leur point d'émission
Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
Toute partie métallique en contact avec le produit doit être mise à la terre.
Utiliser des outils anti-étincelles.
Mise à la terre des installations.

Précautions de manipulation et d'utilisation : Éviter la formation d'aérosols.
Empêcher la formation de charges électrostatiques.
Respecter les conditions d'emploi.
Veiller à une ventilation adéquate.
Ne PAS manipuler dans un espace confiné.
Ne pas chauffer le produit.

Emballages vides
Ne pas percer ou brûler même après usage.

Stockage

Mesures techniques de stockage : Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert.

Conditions de stockage

Recommandés : Stable dans des conditions normales.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Produits incompatibles : Oxydants forts

Conditions d'emballage

Conditions d'emballage : Citerne routière en acier inoxydable, Conteneurs plastiques.

Durée de stockage : 365 jours

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	Type de valeur	Valeur	Mise à jour	Base
éthanol	TGG 8 hr	1.000 ppm 1.907 mg/m3	2006-03-23	Valeurs limites d'exposition professionnelle

Mesures de contrôle

Mesures d'ordre technique	:	Aspirer au point d'émission. S'assurer que l'air extrait ne peut pas être refoulé vers le poste de travail par le système de ventilation.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	:	Utiliser un respirateur avec un filtre homologué si une évaluation de risques indique que c'est nécessaire. En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Protection des mains	:	Matière des gants: Néoprène En cas de risque par contact cutané, utiliser des gants appropriés Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Protection des yeux	:	Lunettes de protection chimique Écran facial
Protection de la peau et du corps	:	Vêtement de protection complet
Mesures d'hygiène	:	L'équipement de secours doit être immédiatement accessible, avec les instructions pour l'utilisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. Utiliser un équipement individuel de protection propre et bien entretenu. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. L'utilisateur est responsable du contrôle de l'environnement de travail en accord avec les lois et réglements locaux.
Mesures de protection	:	L'équipement de protection doit être sélectionné conformément aux standards CEN en vigueur et en concertation avec le fournisseur de l'équipement. La sélection de l'équipement individuel de protection approprié doit être basée sur une évaluation des caractéristiques de performance de l'équipement de protection en relation avec la(les tâche(s) à effectuer, les conditions ambiantes, la durée d'utilisation, et les risques et/ou les dangers potentiels qui peuvent être rencontrés pendant l'utilisation.
Conseils généraux	:	Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Endiguer et contenir l'épandage.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme	:	transparent
État physique	:	liquide
Couleur	:	légèrement jaune.
Odeur	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	donnée non disponible

Données de sécurité

pH	:	5,0 - 7,0 (5 % v/v) Solution hydroalcoolique
Point de congélation	:	< 0 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	env. 85 °C
Point d'éclair	:	45 °C coupelle fermée
Inflammabilité (solide, gaz)	:	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	> 363 °C Température d'auto-inflammation (liquides et gaz) Méthode: A15
Propriétés comburantes	:	Pas d'information disponible.
Hydrosolubilité	:	dispersable
Solubilité dans d'autres solvants	:	solvants organiques polaires. Dispersable avec solubilisation partielle. Hydrocarbures aromatiques soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	59 hPa à 20 °C Evalué(e)
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	1,59
Masse volumique	:	env. 1,09 g/cm3 à 20 °C
Potentiel d'Oxydation/Réduction	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
Propriétés explosives	:	donnée non disponible

Décomposition thermique	:	> 240 °C
Limite d'explosivité, inférieure	:	3,30 % (v) Evalué(e)
Limite d'explosivité, supérieure	:	19,00 % (v) Evalué(e)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Réactions dangereuses		
Matières à éviter	:	Oxydants forts
Produits de dégradation	:	A température élevée, libère: des vapeurs inflammables qui peuvent créer des dangers d'incendie ou d'explosion Par combustion ou par décomposition thermique,libère (après évaporation de l'eau) : (Oxydes de carbone - CO + CO2). Oxydes de soufre

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale	:	D'après les données sur les composants Non classé nocif en cas d'ingestion Rapports non publiés Selon les critères de classification pour les mélanges. Données bibliographiques
Toxicité aiguë par inhalation	:	donnée non disponible
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	D'après les données sur les composants Non classé nocif par contact avec la peau Rapports non publiés Selon les critères de classification pour les mélanges. Données bibliographiques
Toxicité aiguë (autres voies d'administration)	:	donnée non disponible
Toxicité par aspiration	:	donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau	:	Irritant pour la peau. D'après les données sur les composants Rapports non publiés Selon les critères de classification pour les mélanges.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux	:	Risque de lésions oculaires graves. D'après les données sur les composants Selon les critères de classification pour les mélanges. Rapports non publiés

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation	:	non sensibilisant D'après les données sur les composants Données bibliographiques

Toxicité à dose répétée

Toxicité à dose répétée	:	Dans les tests réalisés sur les composants de la préparation : Exposition orale 24 mois - rat NOEL: 125 mg/kg Rapports non publiés Exposition orale - rat à des teneurs élevées Toxicité hépatique Données bibliographiques

STOT

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	:	donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	:	donnée non disponible

Cancérogénicité

Cancérogénicité	:	donnée non disponible

Mutagénicité

Génotoxicité in vitro

docusate sodique	:	Données bibliographiques Le produit est considéré comme non génotoxique
2-éthylhexane-1-ol	:	Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella typhimurium avec ou sans activation métabolique négatif Rapports internes non publiés Rapports non publiés Mutations géniques : avec ou sans activation métabolique négatif Rapports internes non publiés Rapports non publiés Mutagénicité (Essai de cytogénétique in vitro sur le mammifère) avec ou sans activation métabolique négatif Rapports internes non publiés Rapports non publiés
Génotoxicité in vivo	:	donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction	:	rat Exposition orale Dans les tests réalisés sur les composants de la préparation : aucune altération de la fertilité n'a été observée Rapports non publiés à des teneurs élevées Effets sur la reproduction Données bibliographiques
Toxicité pour le développement / Tératogénicité	:	rat Exposition orale Dans les tests réalisés sur les composants de la préparation : Effets foetotoxiques considérés comme non significatifs car observés uniquement aux doses induisant une toxicité maternelle Rapports non publiés

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Milieu aquatique (y compris les sédiments)

Toxicité pour le poisson
docusate sodique : CL50 - 96 h : 28 mg/l - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Données bibliographiques

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
docusate sodique : CE50 - 48 h : 36 mg/l - Daphnia magna
Données bibliographiques

Toxicité des plantes aquatiques
docusate sodique : CE50 - 72 h : 68 mg/l - Pseudokirchneriella subcapitata
Données bibliographiques

Evaluation de l'écotoxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
docusate sodique : Nocif pour les organismes aquatiques.

éthanol : Produit ne présentant pas d'effet néfaste connu sur les organismes aquatiques testés.
Données bibliographiques

2-éthylhexane-1-ol : Nocif pour les organismes aquatiques.
Rapports non publiés

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Biodégradabilité
docusate sodique : Facilement biodégradable

Biodégradabilité aérobie ultime
70 % - 28 jr
Méthode: Type de test 310 selon Directive OCDE
Rapports internes non publiés

éthanol : Biodégradabilité aérobie ultime
Facilement biodégradable
Données bibliographiques

2-éthylhexane-1-ol : Biodégradabilité aérobie ultime
Facilement biodégradable
89 % - 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301
Données bibliographiques

Bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)
docusate sodique : Facteur de bioconcentration (FBC): < 9,3
Données bibliographiques
Non bioaccumulable.

Mobilité

Répartition connue entre les différents compartiments de l'environnement : Compartiment cible ultime du produit : Eau

Compartiment cible ultime du produit : Sol

Autres effets néfastes

Evaluation environnementale : N' est pas classé Dangereux pour l'environnement, selon les critères CE.
Selon les critères de classification pour les mélanges.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Destruction/Elimination

Interdiction : Éviter le rejet dans l'environnement.

Précautions d'élimination : Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

Précautions de nettoyage et d'élimination de l'emballage

Mesures pour éviter la production de déchets. : Ne pas percer ou brûler même après usage.
Interdiction de mise en décharge.

Conseil : Dégazage.
Vider complètement les emballages avant décontamination.
Egouttage soigneux et passage à la vapeur.
Ne pas pénétrer dans les citernes ou conteneurs avant nettoyage et dégazage.

Motif élimination déchet : Emballages vides
Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres données : Les emballages, citernes et conteneurs non nettoyés et/ou non dégazés, ayant contenu un produit dangereux, doivent, conformément aux prescriptions du RID et de l'ADR, être pourvus des étiquettes prescrites et/ou des panneaux de danger.
Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

Numéro ONU	:	1993
Désignation des Marchandises	:	UN 1993 FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL), 3, III, (D/E)
Etiquettes	:	3
Groupe d'emballage	:	III
Code de restriction en tunnels	:	(D/E)
Classe	:	3
Code de classification	:	F1
Marque dangereux pour l'environnement	:	NON
Numéro d'identification du danger	:	30

RID

Numéro ONU	:	1993
Désignation des Marchandises	:	UN 1993 FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL), 3, III
Etiquettes	:	3
Groupe d'emballage	:	III
Classe	:	3
Code de classification	:	F1
Marque dangereux pour l'environnement	:	NON
Numéro d'identification du danger	:	30

IMDG

Numéro ONU	:	1993
Désignation des Marchandises	:	UN 1993 FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL), 3, III, IMDG Code Segregation Group - Not Relevant
Etiquettes	:	3
Groupe d'emballage	:	III
Classe	:	3
Polluant Marin (marque dangereux pour l'environnement)	:	NON
No EMS	:	F-E , S-E

IATA

Numéro ONU	:	1993
Désignation des Marchandises	:	UN 1993 FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL), 3, III
Etiquettes	:	3
Groupe d'emballage	:	III
Classe	:	3
Marque dangereux pour l'environnement	:	NON
Instructions d'emballage (avion cargo)	:	366
Max net qty/pkg	:	220,00 L
Instructions d'emballage (avion passager)	:	355
Max net qty/pkg	:	60,00 L

ADN / ADNR

Numéro ONU	:	1993
Désignation des Marchandises	:	UN 1993 FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL), 3, III
Etiquettes	:	3
Groupe d'emballage	:	III
Classe	:	3
Code de classification	:	F1
Marque dangereux pour l'environnement	:	NON

Note: Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Autres réglementations : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R10	Inflammable.
R11	Facilement inflammable.
R20	Nocif par inhalation.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.

Texte complet des Phrases-S citées dans les sections 2 et 3.

S24	Éviter le contact avec la peau.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S39	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 3 et 16.

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue d'aider l'utilisateur à mettre en œuvre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination du produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Elles complètent les notices techniques d'utilisation mais ne les remplacent pas. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de s'assurer qu'il est en conformité avec l'ensemble des textes réglementant son activité.